

L'hygiène du personnel

Chaque membre du personnel se doit de respecter des règles d'hygiène individuelle. En avoir conscience est une règle d'or dans l'artisanat alimentaire, le cuisinier étant en contact direct avec les produits.

DIFFÉRENTES RÈGLES DE CONDUITE

INTERVIENNENT :

- **La tenue réglementaire** : elle ne peut sortir de la cuisine, tout comme les vêtements et chaussures de ville ne sont pas admis pour éviter tout risque de contamination extérieure. Elle comprend :
 - **une veste blanche croisée** devant pour protéger de la chaleur des fourneaux et des éventuelles projections sur la poitrine, avec manches à rabats pour protéger les poignets de la chaleur,
 - **un tour de cou** pour absorber la transpiration du cou et du visage,
 - **un pantalon** pied-de-poule ou blanc,
 - **un tablier sans bavette** replié à la ceinture afin de protéger de la chaleur,
 - **un torchon** pour manipuler les préparations chaudes,
 - **une toque**, un calot ou une charlotte en cas de chutes de cheveux,
 - **une paire de chaussures de sécurité**, c'est-à-dire couvrant complètement le pied pour se protéger de projections et de chutes de matériel, antidérapantes et confortables.
- **L'hygiène corporelle** : les principales sources de contamination proviennent de notre propre corps et de notre état de santé. Le cuisinier se doit de :
 - se laver les mains avant et après la reprise du travail,
 - se laver les mains avant toute nouvelle manipulation,
 - avoir des ongles courts, propres, sans vernis,
 - avoir les cheveux propres, attachés s'ils sont longs, couverts sous la toque ou le calot,
 - ôter ses bijoux et accessoires,
 - bannir tout contact direct avec sa peau (ne pas se gratter, porter ses mains à la bouche, etc.),
 - désinfecter et couvrir d'éventuelles blessures,
 - ne pas goûter une préparation à l'aide du doigt mais d'un ustensile propre,
 - ne pas souffler sur une préparation pour la refroidir ou sur tout type de matériel,
 - essuyer ses mains avec un objet jetable et non pas sur le tablier ou le torchon,
 - ne pas fumer durant la journée de travail,
 - demander conseil à son médecin traitant en cas de maladie, porter un masque et/ou des gants si nécessaire.